

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE 20/01/2023

Le 20 janvier 2023 à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bilhères en Ossau s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 16 janvier 2023 et transmise par courrier le 17 janvier 2023 et sous la présidence de ce dernier.

Présents : M. Bonnemason Bernard, M. Javelaud Olivier, M. Arribé Hervé, Mme Pelletier Maryline, M. Cambier Hervé, Mme Garrocq Anne-Marie, M. Carrierbe Jean-Bernard, Mme Som Michèle, Mme Martinache Marie-Claire, M. Paroix Joseph.

Absents : Mme Mestejannot Claire.

Absents mais ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme Pelletier Maryline

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2023
- Adhésion CCVO à l'EPFL
- Affaires diverses

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve **avec 10 VOIX POUR** le procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2022.

1. DÉLIBÉRATION N° 2023-1 : Prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2023

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il faut pour l'année 2023 fixer le prix de l'eau et de l'assainissement pour pouvoir émettre les factures aux redevables.

La facture devra comporter une part fixe et une part liée à la consommation. La part liée sur la consommation est basée sur 120 m3 par point distribution.

Il rappelle les tarifs de l'année 2022 :

Forfait eau	111.58€
Forfait assainissement	92.42€
Redevance modernisation réseaux de collecte	28.94€
Redevance pollution domestique	38.79€

M. le Maire précise qu'il y aura deux factures dans l'année, une en juin et une en novembre.

Les augmentations des redevances sont imposées par l'agence de l'eau Adour Garonne qui fixe un prix au m3. Ces redevances sont obligatoires.

Pour 2023, l'agence de l'eau Adour Garonne n'augmente pas ces redevances.

M. le Maire propose d'augmenter le forfait eau de 10€ par point de distribution pour 2023 afin de couvrir les frais de réparation des fuites détectées lors de l'élaboration du schéma directeur d'eau potable et du PGSSE.

Il propose d'augmenter le forfait d'assainissement de 5€ par point de distribution pour 2023 afin de couvrir l'annuité de l'emprunt pour la STEP.

Soit une augmentation globale sur l'année de 15€ pour 2023 par point de distribution.

Pour l'année 2023,
Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité
FIXE les tarifs de l'eau et de l'assainissement comme suit :

Forfait eau	121.58€
Forfait assainissement	97.42€
Redevance modernisation réseaux de collecte	28.94€
Redevance pollution domestique	38.79€

2. DÉLIBÉRATION N° 2023-2 : Adhésion CCVO à l'EPFL

M. le Maire informe le conseil municipal que l'EPFL Béarn Pyrénées (l'Etablissement Public Foncier Local) était venu présenter ses missions au bureau des Maires le 19 avril 2022.

Depuis la loi NOTRe, pour bénéficier de cet outil au service de la politique foncière des Communes, l'adhésion se fait par les Communautés de Communes.

La CCVO (Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau) souhaiterait savoir si les Communes de la Vallée d'Ossau portent un intérêt à l'adhésion de l'EPCI à cette structure.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Souhaite** que la CCVO adhère à l'EPFL Béarn Pyrénées.
- **AUTORISE** le Maire à signer une convention avec la CCVO pour l'achat de support vélo et à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget.

3. QUESTIONS DIVERSES

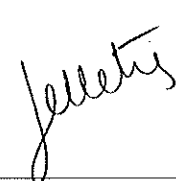
Informations :

- Augmentation de l'électricité : 67% pour les bâtiments communaux et 27% pour l'éclairage public.
- Cimetière : étude de la réfection des murs et état des lieux des concessions : réunion de travail à prévoir.
- Réunion de travail commission des travaux le samedi 18 février 2023.
- Repas des villageois : le dimanche 2 avril 2023.
- Bilan pastoral, forestier et environnemental de l'IPHB le 2 février 2023 à 20h00 à la salle des fêtes du village.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 1/2023 à 2/2023.

Liste des membres présents :

M. Bonnemason Bernard, M. Javelaud Olivier, M. Arribé Hervé, Mme Pelletier Maryline, M. Cambier Hervé, Mme Garrocq Anne-Marie, M. Carrierbe Jean-Bernard, Mme Som Michèle, Mme Martinache Marie-Claire, M. Paroix Joseph.

<u>Signature du Maire :</u>  	<u>Signature du secrétaire de séance :</u> 
--	--